



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 33595

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts interroge M. le ministre de la défense sur la station d'écoute des services de renseignement français placée à l'île de La Réunion. À la suite du scandale Prism aux États unis d'Amérique, un article du journal *Le Monde* du 4 juillet 2013 révélait l'existence en France d'un système similaire "de collecte de signaux électromagnétiques émis par les ordinateurs ou les téléphones en France, tout comme les flux entre les Français et l'étranger": "l'ensemble des *mails*, des SMS, des relevés d'appels téléphoniques, des accès à Facebook, Twitter, sont ensuite stockés pendant des années". À la suite de cet article, la presse réunionnaise a évoqué l'existence d'une station de ce réseau située à l'île de La Réunion. Elle souhaite donc savoir quelles sont les données des utilisateurs réunionnais qui sont susceptibles d'être ainsi captées, sur quelles périodes elles sont stockées et les limites observées pour garantir le respect de la vie privée des Réunionnais.

Texte de la réponse

Le ministre de la défense informe l'honorable parlementaire qu'aucune station d'écoute des services de renseignement français n'est implantée sur l'île de la Réunion.

Données clés

Auteur : [Mme Ericka Bareigts](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33595

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7652

Réponse publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9656